



# **AVIS AU PUBLIC**

## **Commodo et Incommodo** **Dossier : 3A/2022/0745/160**

Il est porté à la connaissance du public, conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, qu'une demande d'autorisation n° 3A/2022/0745/160 a été présentée par **GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES**, relative à la **modification de l'arrêté 3A/2021/4000 à Findel/Luxembourg, 12A et 12B, Beim Haff.**

La demande d'autorisation et les plans afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal à partir du 18 mars 2022 jusqu'au 4 avril 2022 inclus. Pendant ce délai le public aura accès au dossier complet.

Sandweiler, le 18 mars 2022

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,